BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MENARS

Échos de Ménars

FEVRIER 2013

N° 190

Démarchage abusif et illégal :

Des personnes se présentent actuellement auprès des habitants de Ménars (et d'ailleurs) au nom des services de collecte des ordures ménagères d' Agglopolys pour vendre des calendriers. Il s'agit d'une escroquerie, les services d'Agglopolys étant totalement étrangers à cette démarche. Restons vigilants et ne nous laissons pas abuser !

Individu suspect ? Vite le 17 !

Notre région étant particulièrement visée par les cambrioleurs, si vous apercevez des individus suspects, des rodeurs, des véhicules qui semblent inspecter une maison ou faire le guet… n'hésitez pas : appelez le 17 et signalez les ! Les cambriolages sont souvent commis durant la journée lorsque les habitants travaillent et que les maisons semblent vides… Restons vigilants !

Arrêté municipal sur les déjections canines :

Dans le cadre de ses pouvoirs de police, le Maire de Ménars a pris un arrêté faisant obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement , par tout moyen approprié, a ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute partie de la voie publique, les espaces de jeux ouverts aux enfants ainsi que dans les espaces verts publics. Seuls les caniveaux et les espaces spécialement prévus à cet effet sont autorisés.

Le non-respect de cette obligation entraine l'application d'une amende de 38 €.

Echos du Conseil municipal du 28 janvier :

- Le presbytère de Ménars est déclassé passant du domaine public au domaine privé de la Commune.
- Des avenants au chantier des Commerces sont approuvés pour un total de 2 314 €
- Une taxe d'inhumation est instaurée (30 € par inhumation au cimetière de Ménars)
- Une taxe de dispersion des cendres est instaurée (40 € pour une dispersion au jardin du souvenir - 140 €avec plaque nominative)
- Les indemnités des employés municipaux sont revalorisées.
- L'ASLM fait un don de 5000 à la Commune pour installer des jeux pour enfants sur l'espace vert du lotissement des hauts de Loire.
- La commune sera abonnée au service SVP proposé par Agglopolys
- Le Conseil choisit de reporter à la rentrée 2014 l'application des nouveaux rythmes scolaires.
- 2 enfants de Ménars feront l'objet d'un financement à l'école privée de Mer.

Conseil municipal : la prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le

Lundi 11 mars 2013 à 19 h.

Etat civil : Naissance : Adèle PRUD'HOMME le 29 décembre 2012

Décès : Mr. Fernand RIGAULT le 13 janvier

Secrétariat de mairie : il est ouvert

Les mardi - jeudi et samedi de 9h à 12h et le vendredi de 14 h à 16 h 30

Tel : 02 54 46 81 25

Courriel : mairie.menars@wanadoo.fr

Permanence du Maire : le lundi de 16 à 18 h

www. menars.fr

Trottoirs enneigés : En application de l'article R610-5 du Code pénal, des articles L2542-3 et 4 du Code général des collectivités territoriales et du Règlement sanitaire départemental, le Maire de Ménars a pris un arrêté imposant aux riverains de la voie publique (propriétaires ou locataires) de balayer et de racler la neige et le verglas sur le trottoir devant leur maison jusqu'au caniveau. En cas de verglas, il convient de jeter du sel, du sable, des cendres ou de la sciure de bois. En cas d'absence de trottoir, balayage et raclage se font sur 1 m 50 à partir du mur ou de la clôture.

Vœux du maire: Comme chaque année depuis longtemps, la salle des Charmilles était pleine pour la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire.. Occasion pour Yves GEORGE de rappeler les réalisations de 2012 (commerces, effacement des réseaux Rue Rouballay, démarrage de la ZAC des Coutures…) et d'annoncer les projets pour 2013 : atelier communal, mini-terrain de sports, aménagement de la Mairie… Les adjoints, Mrs PREVOST, TOUZELET et LASNIER, précisaient ensuite, chacun dans son domaine, les dossiers en cours.

Monsieur Maurice LEROY, ancien ministre, Député de la circonscription et Président du Conseil Général, entouré de plusieurs Vice-présidents d'Agglopolys, participait à cette sympathique soirée. Il soulignait le dynamisme de la Commune et les belles réalisations de l'année 2012.

Il insistait sur l'intérêt que le Conseil général porte – par son soutien et ses financements - au développement des Communes rurales et soulignait l'efficacité d'Agglopolys.

Place était ensuite faite à Mme Josette DUNEAU, adjointe en charge des affaires scolaires et sociales, pour présider, avec le Maire, à la remise des récompenses pour le Concours des plus belles maisons fleuries de l'année 2012. Etaient ainsi félicitées Mmes Evrard, Froger et Ligeard.

La cérémonie se terminait enfin autour des galettes confectionnées par le boulanger de Ménars, Monsieur CHARLES.

ATELIER DESSIN / PEINTURE

Le lundi à 18H30 avec Suzanne ALBERT

Contactez Andrée LAVAL au 02.54.46.87.95

Cotisation annuelle 210 €

Un nouvel atelier en service,

rue André Rouballay à Ménars!

Solène Lasnier, artiste plasticienne (modelage, dessin..)

et

Solylaisse la fabrique

(fabrication artisanale d'objets personnalisés, sur commande, en céramique, peinture, dessin…)

A découvrir sur

solenelasnier.wix.com/solylaisse

Tel : 06 77 09 14 22

Courriel : solene.lasnier@gmail.com

Atelier «Gym-détente»

le mercredi à 19 h 30

(Renseignements : Elisabeth Tel : 02.54.46.83.49)

L'atelier du fil : le jeudi de 14 h 30 à 16 h 30

à la salle des Charmilles.

Renseignements auprès de Edith (Tel : 02 54 46 82 76)

Offices religieux :

Les messes dominicales sont célébrées à l 'église de Villebarou chaque dimanche à 10 h 30.

Art floral : mardi 19 Février à 20 h

Salle des charmilles

Participation : 20 €.

Renseignements et inscription :

Mme WILBERT Tel : 02 54 74 17 14

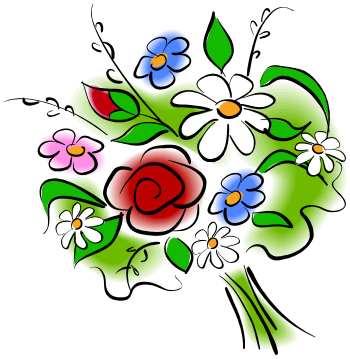

L'Amicale ménarsoise vous invite

AU CLUB DE JEUX

Mardi 5 février à 14 h 30

Mardi 19 février à 14 h 30

Une date à retenir :

Le repas des anciens

Samedi 16 Mars à 12 h

Les urgences médicales :

PHARMACIES

Appeler le **3237**

Identifiez votre commune.

Donnez l'heure à laquelle vous irez à la Pharmacie. Le serveur vous donnera l'adresse des pharmacies de garde - Si vous hésitez trop longtemps ou si vous faites des erreurs de frappe, vous serez transféré sur un opérateur.

MEDECINS

en cas d'urgence, appeler le SAMU en faisant le **15**

CHIRURGIENS-DENTISTES

Dimanches et jours fériés de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Appeler le **02 54 78 17 26**

KINESITHERAPEUTES

Soins respiratoires d'urgence : Appeler le **02 54 56 84 84**

CENTRE ANTI-POISON : Appeler le **02 41 48 21 21**

Le sanglier : C'est un mammifère forestier proche du porc. Son nom vient de singulier, dans le sens unique, qui vit seul. Le mâle vit seul hormis ses deux premières années. Le cochon domestique possède 38 chromosomes. Le sanglier n'en détient que 36. L'hybridation est fréquente dans les régions d'élevage de cochons de plein air. Le sanglier est omnivore et volontiers fouisseur. Il se nourrit de végétaux, tubercules, glands, noix, vers, mollusques, petits mammifères et peut être nécrophage. Il aime se vautrer dans la boue, dans des lieux appelés souilles afin de se débarrasser de ses parasites et pour réguler sa température et aussi pour marquer son territoire. Les sangliers dorment dans des petites dépressions appelées bauges. Le rut s'étale d'Octobre à Janvier. La gestation dure 3 mois 3 semaines et 3 jours. La laie met bas de 2 à 10 marcassins. L'allaitement dure 3 à 4 mois. Ils demeureront dans le groupe familial une ou deux années. Les compagnies de sangliers sont constituées d'une ou plusieurs laies suivies de leurs progénitures, les jeunes de 2 à 4 ans ferment la marche. La population de sangliers a beaucoup augmenté en France. Des cultures ont été dévastées. De nombreux accidents de circulation souvent graves sont provoqués par des sangliers qui traversent la route. En France, un plan national de maîtrise de la population a vu le jour en 2009.

Réponse de l'énigme précédente : Dix-sept n'étant divisible ni par 2, ni par 3, ni par 9, comment partager les chameaux? Il en donne 9 au premier, 6 au deuxième et 2 au troisième. Supposons que l'homme ait 18 chameaux. S'il en donne la moitié à son premier fils, il lui en donne 9. Pour que le deuxième en ait le tiers, il doit lui en donner 6. Enfin, le troisième doit en recevoir un neuvième, soit 2. Si on calcule l'ensemble des chameaux, cela fait 9 + 6 + 2 = 17! Cela est dû au fait que un demi plus un tiers plus un neuvième n'est pas égale à 1. En fait, heureusement que l'homme n'avait que 17 chameaux, sinon il y aurait eu un chameau dont on n'aurait su que faire!

Enigme : Vous avez uniquement une bouteille de trois litres et une autre de cinq litres. Comment mesurer exactement quatre litres?Le sanglier : C'est un mammifère forestier proche du porc. Son nom vient de singulier, dans le sens unique, qui

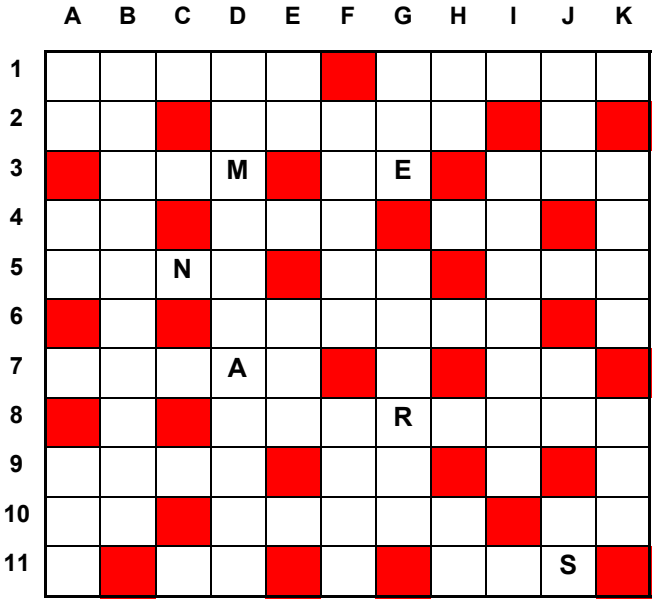

Horizontalement : 1/ Condiment - Clarté 2/ Interjection de surprise - Ilot de verdure 3/ Unité de résistance électrique - Règle - Paresseux 4/ Vieille note - Vrai spécialiste - Ville de Bourgogne 5/Ville prés de Vérone (Italie) - Centime en réduction - Note de musique 6/ Tout petit 7/ Port péruvien - Grand oiseau aux couleurs vives - Dans les diplômes 8/ L'histoire dans une pièce de théatre 9/ Rapport sexuel - Abrégé de « c'est à dire » 10/ Dans le vent - nouvelle glaciation - lac pyrénéen 11/ Note - Lentille

MOTS CROISES

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1	T	I	E	D	I	■	V	I	C	H	Y
2	■	C	■	J	O	U	E	U	S	E	■
3	C	I	R	E	■	R	R	■	■	U	T
4	H	■	A	B	A	N	D	O	N	■	R
5	A	I	■	E	■	E	E	■	O	I	E
6	O	N	G	L	E	■	L	A	D	■	M
7	T	■	E	■	N	U	E	■	A	R	A
8	I	N	N	E	E	■	T	A	U	■	■
9	Q	U	E	■	R	J	■	E	X	I	T
10	U	■	S	A	V	E	U	R	■	L	■
11	E	R	E	■	E	U	■	E	S	S	E

Verticalement : A/ Abrégé d'espéranto - Coutumes - Poil aux yeux B/ Machine à photos D/ Paraître devant un juge E/ Pour l'exaampère - atome F/ Marchandises conservées pour la vente - Elle porte la fleur ou la feuille G/ Fin de bouteille - possédant un titre nobiliaire H/ Habitudes - largeur d'étoffe I/ Assailli J/ Sans motifs - Appris - Difficulté K/ Réservoir à céréales - Mon « moi »

« Échos de Ménars » Mairie de Ménars - 41500 MENARS - Bulletin édité par la Commune de Ménars - Impression : Idem41 (Blois)
Directeur de la publication: Yves George -Équipe de rédaction : K. Favry, N. Germain, A. Laval, A. Rossignol. A. Talbot, Ch. Versini